

---

[Imprimer](#)

## **21 juillet 2021: la Région Ile de France vote 40 mesures**

Image

---

Le 21 juillet 2021, la Région Ile de France a voté [40 mesures](#) dont certaines dans le développement économique et la transition écologique auront un impact pour les entreprises de la Région Ile de France et le secteur de la construction :

- **Effacement de la dette Covid des PME et TPE** : la Région ne demandera pas le remboursement des prêts du **Fonds Résilience** aux 7.000 auto-entrepreneurs, TPE et PME ayant emprunté entre juin 2020 et mars 2021.
- Lancement de travaux pour **la création d'un Fonds stratégique d'investissement régional** d'environ 200 millions d'euros destiné à apporter des financements en fonds propres aux entreprises stratégiques économiquement et ayant un fort impact pour la cohésion sociale et territoriale en Île-de-France.
- **Identification et création de 30 zones de reconquête économique.** Fortement touchées par la crise, ces zones bénéficieront d'une augmentation de 50% des aides à la relocalisation, réindustrialisation

## Construire mieux

- **« Un balcon pour les Franciliens »** : la Région souhaite encourager la création d'espaces extérieurs privatifs (balcons, terrasses...) dans toutes les opérations de logement qu'elle sera amenée à accompagner (500 euros par logement pour les constructions neuves, 750 euros par balcons créés dans le cadre d'une réhabilitation).
- **Encourager la transformation de bureaux en logements.**
- **Améliorer l'empreinte environnementale des grands chantiers** pour limiter les nuisances sonores, atmosphériques et visuelles, réduire la quantité de déchet produits et préserver la biodiversité locale.